

Secrétariat général  
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 24 février 2016 portant inscription sur la liste d'aptitude  
pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 16 juin 2015 par la commission administrative paritaire des attachés d'administration de l'État relevant des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1<sup>er</sup>

Les secrétaires administratifs dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 12-I du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2015:

Mme Marie-Claude BIRAUD.  
Mme Nunzia BOUNAKHLA.  
Mme Annie BOYER.  
Mme Frédérique BRASSEUR.  
M. Christian CHAMOREAU.  
Mme Nelly DELMAS.  
M. Alain FRANCAIX.  
Mme Danielle GERVAIS.  
M. Dominique JOURDAN.  
Mme Christiane LEFEBVRE.  
Mme Marie-Bernadette MONZIOLS.  
M. Didier PIETRI.  
M. Thierry PONCELET.  
Mme Thérèse RAMET.  
M. Frédéric SALAS.  
Mme Yvette SEMBEL.  
M. Pierre TISSOT.  
Mme Solange TURIER.  
Mme Chantal VENITUS.  
Mme Isabelle WAESTRATEN.

Article 2

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 février 2016.

Pour les ministres et par délégation :  
M. ORANGE-LOUBOUTIN